



## Directeur rétrogradés

-----  
Par Thierry83

Bonjour à tous,

Le commerce où je suis directrice va être racheté. Actuellement, c'est une succursale. Le repreneur va donc devenir le gérant de ce commerce, donc mon emploi de directrice ne pourra plus être exercé du fait que le gérant sera sur place et que ce magasin ne compte que 4 employés.

Le siège a fait la demande pour le transfert des contrats aux repreneurs. Étant membre du CSE, mon contrat ne peut être transféré sans une audition par l'inspection du travail. Mon audition va avoir lieu prochainement, que dois-je faire pour que mon contrat ne soit pas transféré ?

Mon responsable secteur m'a indiqué que mon travail sera dorénavant de la vente et non plus du management et de la gestion, mais ils maintiennent mon salaire et mon statut, même s'il s'agit clairement d'une fonction dissimulée. Quels sont mes droits ?

Mon souhait serait d'être transférée dans une autre succursale. Mais ils s'y opposent.

Merci pour votre aide.